

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

Présents : GOGNY Christian, Sylvaine ANDRE, DAJOUX Philippe, FAY Hervé, MAGNIERZ Thierry, MIGUET Lionel, MIGUET Vincent, NICOUD Clémence, PETIT BARAT Magalie

Absente excusée : KANAREK Déborah

Secrétaire : ANDRE Sylvaine

Ordre du jour :

- demande de camps scouts
- Commission « eau » de Grand Chambéry : maillage
- SCOT = ZAN point d'étape
- Éclairage public
- Vote taxes locales
- Demandes de subventions Comice agricole et Grand Chambéry Alpes Tourisme
- Plan Communal de Sauvegarde
- Questions diverses

Approbation du procès verbal de la réunion du 13 janvier 2023

I – Demande de camps scouts

Suite aux difficultés rencontrées l'année dernière (intoxication de plusieurs scouts) le conseil Municipal refuse les demandes de camps scouts pour cette année en informant la raison aux pétitionnaires.

II – Commission « eau » de Grands Chambéry- maillage

Nous n'avons pas d'information concernant ce sujet. Vincent MIGUET, délégué à l'eau pour la commune d'Aillon-le-Vieux, a des difficultés pour se rendre aux réunions. En effet, celles-ci sont trop tôt (17h) il lui est difficile de s'y rendre. Le conseil décide que le délégué enverra par mail les convocations à tous les membres de l'équipe municipale pour voir si l'un d'eux peut s'y rendre.

III – SCOT – ZAN point d'étape

La mise en place de la loi Zéro Artificialisation Nette met en compétition divers secteurs d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Les villes des Établissements Publiques de Coopération Intercommunale seront candidats aux zones constructibles au détriment des communes rurales. Un point de vigilance devra être observé.

IV – Eclairage Public

Suite à la réception d'un courrier de Colline DUSSANS souhaitant sensibiliser les membres du conseil Municipal aux inconvénients de l'éclairage la nuit, le conseil municipal décide de se renseigner sur les subventions existantes concernant la rénovation du parc d'éclairage public.

Le plan France Nation Verte comporte un volet rénovation du parc de luminaires. Le conseil autorise le maire à faire les démarches pour connaître l'accompagnement possible.

V – Vote taxes locales

Grand-Chambéry a décidé d'augmenter les taux des taxes foncières, le conseil Municipal décide donc de ne pas augmenter de son côté les taux de la commune afin d'éviter une trop forte augmentation pour les habitants.

En revanche, le conseil vote pour une augmentation du taux de la taxe d'habitation. Ce taux communal passera donc à 19,2%.

OBJET : VOTE DES TAUX 2023 DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX – D 2023-02

Monsieur le Maire n'ayant pas encore reçu l'état 1259 de l'année 2023, présente les produits, les allocations compensatrices de l'année 2022 comme base de référence.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 19.20%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.17%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 128.50%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE	CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
------	--------	---	------------	---	------	---

VI – Demande subventions comice agricole et AME

- Comice Agricole

Cette année aura lieu au Châtelard, le comice Agricole des Bauges. Le conseil valide une subvention exceptionnelle de 400€ pour l'organisation de cette manifestation.

- Aillon Margeriaz Evènements

Le conseil communal rejette la demande de subvention de 8 500€ demandé par AME et ne versera que 8000€ comme l'année précédente.

VII – Plan Communal de Sauvegarde

Le travail sur le PCS continue. Hervé FAY, en charge de ce dossier, nous présente « les fiches actions du PCS » et les conseillés se répartissent les différentes tâches.

Il est prévu de rencontrer ultérieurement, les « personnes référentes » afin de leur expliquer précisément ce qu'on attendra d'eux en cas de déclenchement de ce plan.

VIII – Questions diverses

- Incendie : Hervé FAY a relancé Grand Chambéry, en charge du contrôle et de l'entretien des poteaux incendie sur la commune. Plusieurs poteaux ne sont pas en très bon état. Il va faire le tour avec Clément de toutes les bornes dans les prochaines semaines.
Après ce point Hervé FAY, alerte le maire et le Conseil qu'un arrêté municipal de « défense extérieure contre l'incendie » devra être pris rapidement.
Il est également décidé que le matériel communal contre l'incendie à disposition des habitants va être retiré des coffres dans les hameaux. Des précisions et justifications seront apportées lors de la présentation par Hervé FAY, sur le risque incendie à domicile qui aura lieu dans la nouvelle mairie.
- Courrier SFR : L'opérateur de téléphonie mobile souhaite installer une nouvelle antenne sur la commune. Le Conseil souhaiterait privilégier une zone loin des habitations et qui desservirait tout le village, le Maire propose Margeriaz. A voir ce qu'il est possible de faire.
- Commission Scolaire : suite au départ de Julien MIGUET, il manque un suppléant à la commission scolaire. Lionel MIGUET est désigné.
- Grand Chambéry sollicite un délégué Agriculture/forêt. Christian GOGNY est désigné.
- Journée Bénévole pour les chemins : Thierry MAGNIEZ propose de remettre en place une journée bénévole pour l'entretien des chemins. Le conseil accepte. Une date sera déterminée ultérieurement.
- Délibération D 2023-03

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS BP 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir, par anticipation, des crédits pour des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide l'ouverture anticipée de crédits comme suit

- En investissement
 - Article 231 opération 125 reconstruction de la mairie : 100 000.00 €

Fin de la réunion à 22h30.

Prochain conseil Mardi 04/04/2023 à 20h00